

## CODE VIE ÉCOLE CŒUR À CŒUR

### 1. Introduction : Les valeurs de l'école Cœur à cœur

Le développement du rayonnement de l'enfant tourne autour de 7 principales valeurs qui guident ses actions, car elles sont l'essence de ce que nous voulons lui transmettre. Voici une brève définition de ces valeurs.

#### **Épanouissement**

Le réel plaisir d'apprendre, la possibilité de se développer dans toutes ses potentialités.

- L'élève apprend à se connaître en nommant les facultés qui lui sont propres.
- L'élève s'ouvre pour atteindre un développement entier à sa façon avec ses goûts, ses champs d'intérêt, ses forces et ses faiblesses.

La communauté éducative se mobilise afin de permettre ce développement dans le respect du rythme, du style d'apprentissage et des potentialités de l'enfant.

#### **Respect de la personne**

Sentiment qui porte à se conduire envers toute personne avec considération et compréhension en raison de la valeur qu'on lui reconnaît comme être humain.

- Favoriser l'estime de soi chez l'élève afin qu'il puisse apprivoiser le respect de soi-même en découvrant ce qui le rend unique.
- En découvrant que chacun est unique, l'enfant apprend le respect des différences qui le mène au respect de l'autre.
- C'est dans le respect de l'autre que croît l'estime de soi, source d'épanouissement de tout être humain.

Sentiment qui porte à se conduire envers toute personne avec considération et compréhension en raison de la valeur qu'on lui reconnaît comme être humain.

#### **Dépassement**

Action de réussir avec effort un défi qui paraissait inaccessible.

- Le dépassement de l'élève tient à sa capacité de se fixer des objectifs qui lui semblent difficiles à atteindre.

- Pour y parvenir, il mobilisera ses forces physiques, intellectuelles et émotives afin de vaincre ses résistances.

En cours d'apprentissage, l'élève réfléchit avec la communauté éducative pour évaluer le chemin parcouru et nommer les prochains défis à relever.

### **Autonomie**

Possibilité de gérer, de décider, d'organiser. Se prendre en charge soi-même.

- L'enfant autonome est capable de se fixer lui-même des buts, de concevoir et de réaliser des projets à sa mesure.
- Le développement de l'autonomie nécessite un environnement qui permet à l'enfant d'utiliser sa créativité, son esprit d'initiative et ses multiples talents.

Cela implique également que l'on procure aux enfants les outils nécessaires, qu'on leur apprenne à les gérer efficacement et qu'on les soutienne dans l'atteinte de leurs objectifs personnels et relationnels.

### **Responsabilisation**

Capacité d'assumer les choix que l'on fait et d'en accepter les conséquences naturelles.

- La responsabilisation permet d'encadrer le développement de l'autonomie puisqu'il s'agit pour l'enfant d'apprendre graduellement à assumer et à voir les conséquences inhérentes à ses choix et de ses actions.
- Afin que l'enfant se responsabilise, il doit réaliser lui-même les tâches liées à ses apprentissages et à son épanouissement.
- Dans cette valeur, on retrouve aussi l'obligation de réparer d'une façon ou d'une autre le préjudice causé à autrui.

Le développement de l'autonomie et l'affirmation de soi se feront dans le respect de l'autre.

## **Engagement**

Attitude permettant d'agir en renonçant à la position de simple spectateur.

- L'élève s'engage lorsqu'il réussit, par lui-même ou en bénéficiant d'un soutien, à aller au-devant, à agir et à faire jusqu'au bout (en groupe, en projet, en équipe, face à lui-même ou face à l'autre).
- Pour susciter l'engagement, la communauté éducative donne à l'enfant des occasions de prendre des initiatives personnelles et des décisions.
- L'élève est initié à l'engagement communautaire.

L'élève est éveillé au fait que son engagement suscite des attentes et que pour satisfaire ces attentes, il doit donner le meilleur de lui-même et mener son travail à terme.

## **Coopération**

Agir conjointement avec l'autre, travailler à une œuvre commune.

- L'élève qui coopère à la vie en groupe, à un travail d'équipe (en classe ou hors classe), apporte son soutien à l'autre et accepte le soutien réciproque, dans un but commun.
- L'élève acquiert une habileté à l'entraide et au partage en profitant d'un contexte ouvert à ses idées, à ses préférences et à sa spontanéité, dans un milieu qui favorise l'appel à tous.
- Il bénéficie du temps, des outils et de l'encadrement nécessaires de la communauté éducative afin de développer ses compétences pour le travail en équipe et la prise de décision à deux ou plus.
- Il apprend à apprécier la valeur de sa contribution et de celle des autres.
- Il prend conscience du pouvoir d'agir qui est décuplé par le rassemblement des forces de chacun.

Par la coopération, l'élève intègre le sens de l'engagement, car il comprend alors concrètement que l'autre compte sur lui ou que la finalité du projet ne peut être atteinte que par la promesse tenue par tout un chacun.

## 2. Règles de vie de l'école Cœur à cœur

Règles de vie	Raisons
Je respecte les adultes en paroles et en gestes.	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À communiquer avec ouverture en acceptant les différences;</li> <li>À exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes;</li> <li>À respecter tous les adultes de l'école qui gravite autour de moi (enseignants, parents, TES, surveillants...);</li> <li>À travailler en collaboration et en coopération avec les adultes qui sont présents pour m'aider et me guider;</li> <li>À développer des relations harmonieuses.</li> </ul> <p>Ainsi, je participe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À créer un milieu de vie agréable et sécuritaire.</li> </ul>
Je respecte mes pairs en paroles et en gestes.	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À communiquer avec ouverture en acceptant les différences;</li> <li>À exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes;</li> <li>À respecter mes engagements envers mes pairs;</li> <li>À développer des relations harmonieuses.</li> <li>À faire des messages clairs;</li> <li>À écouter l'autre;</li> <li>À vivre en collectivité;</li> <li>À utiliser la démarche de résolution de conflits.</li> </ul> <p>Ainsi je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À l'amélioration de la qualité des relations interpersonnelles;</li> </ul>
Je porte des vêtements selon les activités et les saisons.	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À me respecter moi-même et respecter les autres;</li> <li>À assurer ma sécurité et celle des autres, lors d'activités particulières;</li> <li>À favoriser une bonne hygiène et une bonne santé;</li> <li>À respecter un code vestimentaire selon le lieu et en particulier l'école.</li> </ul> <p>Ainsi, je participe;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À ma réussite en me donnant des moyens appropriés</li> </ul>
J'agis de façon sécuritaire dans l'école.	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À maintenir un climat sain et sécuritaire;</li> <li>À développer un milieu de vie accueillant;</li> <li>À préserver mes biens et ceux d'autrui;</li> <li>À créer un sentiment d'appartenance;</li> <li>À avoir du plaisir à jouer avec les autres.</li> </ul> <p>Ainsi je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À vivre en collectivité;</li> <li>À prendre soin de moi et des autres.</li> </ul>
Je planifie et je fais mes activités en respectant les échéanciers.	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À me fixer des objectifs et des défis atteignables;</li> <li>À me donner toutes les chances de réussir;</li> <li>À me discipliner dans l'organisation de mon matériel et mon horaire;</li> <li>À être rigoureux (Je suis à mon affaire.);</li> <li>À utiliser les outils nécessaires à ma réussite globale.</li> </ul> <p>Ainsi je contribue,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À développer mon autonomie à titre d'élève à l'école alternative.</li> </ul>
Je respecte le matériel et l'environnement.	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À vivre dans un milieu de travail et de jeu agréable et accueillant;</li> <li>À partager avec les autres des lieux et du matériel.</li> </ul> <p>Ainsi je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À préserver la qualité de l'environnement.</li> </ul>
<p>En respectant les règles de l'école Cœur à cœur, je m'épanouis positivement en améliorant mon rayonnement.</p>	

DÉPASSEMENT

AUTONOMIE

RESPONSABILISATION

ENGAGEMENT

RESPECT

ÉPANOUISSEMENT

COOPÉRATION

### 3. Interdiction

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

### 4. Mesures applicables quant au non-respect d'une règle de vie

(Manquements mineurs et majeurs)

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradations des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Mesures de soutien	Sanctions disciplinaires (éducatives et graduées)
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;</li><li>➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;</li><li>➤ Enseignement du comportement attendu;</li><li>➤ Rencontres individuelles avec le titulaire;</li><li>➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école;</li><li>➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;</li><li>➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif;</li><li>➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;</li><li>➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);</li><li>➤ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (et/ou tout autre intervenant de l'école);</li><li>➤ Mise en place d'un plan d'intervention;</li><li>➤ Communication régulière entre l'école et la maison;</li><li>➤ Contrat particulier «-école/maison »;</li><li>➤ Soutien au développement des habiletés sociales;</li><li>➤ Récréations guidées;</li><li>➤ Rencontre avec le TES;</li><li>➤ Tutorat;</li><li>➤ Mentorat;</li><li>➤ Pratique guidée;</li><li>➤ Coaching;</li><li>➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;</li><li>➤ Perte d'autonomie;</li><li>➤ Plan d'accompagnement (déplacements limités);</li><li>➤ Répit-Conseil</li><li>➤ Répit-Transit</li><li>➤ Services transitoires</li><li>➤ Etc.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Avertissement (verbal ou écrit);</li><li>➤ Retrait de privilège;</li><li>➤ Geste réparateur;</li><li>➤ Perte d'une récréation;</li><li>➤ Reprise du temps perdu;</li><li>➤ Rencontre élève intervenant de l'école;</li><li>➤ Réflexion écrite;</li><li>➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;</li><li>➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;</li><li>➤ Copie personnalisée et reliée à la situation;</li><li>➤ Communication avec les parents (par l'élève ou l'intervenant);</li><li>➤ Rencontre élève parent et autre intervenant adulte;</li><li>➤ Travail personnel de recherche;</li><li>➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;</li><li>➤ Présentation du travail de recherche;</li><li>➤ Obligation de porter des vêtements fournis par l'école;</li><li>➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;</li><li>➤ Remboursement ou remplacement du matériel;</li><li>➤ Travaux communautaires;</li><li>➤ Retenue pendant ou après les heures de cours;</li><li>➤ Retrait;</li><li>➤ Suspension interne ou externe (maximum 5 jours);</li><li>➤ Révocation d'inscription;</li><li>➤ Expulsion de la commission scolaire; ] Mesures exceptionnelles</li><li>➤ Etc.</li></ul>

## 5. Modalités de communication

Lors d'un manquement mineur, les parents sont informés de l'infraction de leur enfant à une règle du code de vie par un billet d'information transmise dans l'agenda. Pour un manquement majeur, les parents seront avisés par un billet d'information ainsi qu'un appel téléphonique. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.

## 6. Engagement de l'élève et de ses parents

Ensemble ...

- nous nous sommes parlé;
- nous avons jaser;
- et j'ai décidé.

J'ai pris le temps de lire les règles de vie avec mes parents.

Je veux être fier(ère) de moi et de mon école.

Je m'engage à respecter nos règles de vie.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

## 7. Précision au code de vie

### □ Horaire de l'école;

7h35	Arrivée
7h45	Début des cours
11h13	Dîner
12h28	Début des cours
14h50	Fin des cours
15h00	Départ

### □ Procédure lors des retards ou de l'absence de l'élève ;

- **En cas d'absence**, veuillez SVP signaler l'absence ou le retard de votre enfant en communiquant à l'école au (450) 473-5614.
- Laissez un message sur la boîte vocale de l'école en spécifiant le nom et le groupe de votre enfant ainsi que la raison de son absence.
- Vous devez également signaler son absence au service de garde s'il est inscrit.
- **En cas de retard**, l'élève doit passer par le secrétariat avec le parent ou un billet de la part du parent pour motiver son retard.
- **Si l'élève doit quitter pendant les heures de classe**, il doit avoir un billet signé et le parent devra venir le chercher au secrétariat.

### □ Sécurité à l'école (débarcadère);

- Le parent doit toujours entrer par la porte principale de l'école.
- Le débarcadère est réservé aux autobus seulement.
- À l'école, nous répétons régulièrement la consigne de sécurité suivante aux élèves : *ne circuler jamais autour et entre les autobus*. Lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant, veuillez SVP. Ne pas circuler **entre** les autobus. Ainsi, vous servirez de modèles aux enfants.
- **Si vous arrivez avant 7h35**, vous devez rester avec votre enfant. La surveillance débute à 7h35 seulement.



□ Alimentation ;

- La promotion d'une saine alimentation est un enseignement. Il est important que l'enfant ait une bonne collation nutritive tels que des fruits, des légumes, des produits laitiers...
- **Attention**, plusieurs enfants sont gravement allergiques aux arachides et aux noix. Ces aliments sont, par conséquent, **INTERDITS** à l'école.

□ Objets perdus.

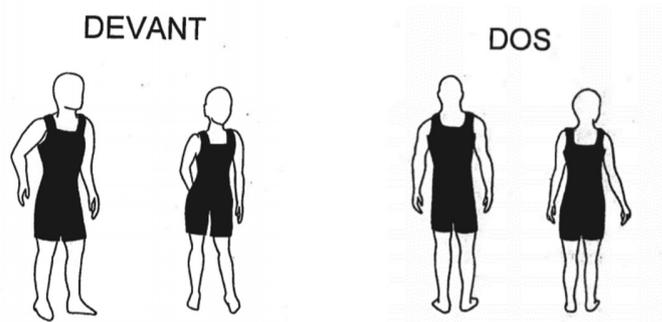
- Il est important que chaque article soit identifié (boîte à lunch, vêtements, chaussures, etc.)
- En venant à l'école, une visite à la boîte d'objets perdus s'impose.

□ Modalités de communication école-famille

- Il est de la responsabilité du parent de vérifier à tous les jours dans le messenger ou l'agenda de son enfant s'il y a des messages de l'école vers la maison.
- Les documents à remplir doivent être retournés le plus rapidement possible.

□ Tenue vestimentaire ;

- Assurez-vous que les vêtements portés soient confortables pour mieux apprendre et bouger. En ce sens, les souliers fermés sont plus sécuritaires, mais les sandales munies d'une ganse au talon sont permises.



\*\*\*Les régions ombragées doivent être couvertes par des vêtements. \*\*\*

□ Droit de fouille :

- L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu.
- La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations à l'effet que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

□ Tempête ou forces majeures ;

La CSSMI a créé une **application mobile CSSMI** conçue principalement pour transmettre rapidement des alertes lors de situations de dernière minute, par exemple :

- Les avis de fermeture d'établissements en cas d'intempéries.
- Les cas de force majeure (panne d'électricité, problème de chauffage, bris d'aqueduc, etc.).
- Toutes autres informations pertinentes des établissements scolaires et de la CSSMI.

L'application mobile est disponible **sans frais** sur «App Store» pour les utilisateurs d'appareil Apple ainsi que sur «Google play» pour les utilisateurs d'appareils Android.